



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, Mme Marie-Agnès SALOMON, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : M. Nicolas SERRIERE (Procuration à D. BARREYRE), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. SOULARD), Mme Mélanie MANO (procuration à F. CHADEF AUD), M. Jean-Bernard BONNAC (Procuration à M-A. SALOMON), M. Sébastien LATASTE (Procuration à S. BADETS).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N° DE_2021_121

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DU COLLEGE AUSONE

Le Département de la Gironde autorise la mise à disposition du gymnase du Collège Ausone auprès des associations locales et notamment l'USB OMNISPORT pour permettre les activités d'entraînement de sports collectifs, hors temps scolaire.

A ce titre, il convient de signer une convention entre le Département de la Gironde, la commune de Bazas et l'association USB OMNISPORT.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de la convention tripartite portant mise à disposition du gymnase du Collège Ausone.
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

